



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question écrite n° 39546

Texte de la question

M. Francisque Perrut appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour lutter contre la toxicomanie dans notre pays. Les mesures nouvelles annoncées par le Premier ministre à l'issue du comité interministeriel de lutte contre la drogue devaient être financées à 90 p. 100 par la délégation générale de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Or, cette structure subit un gel de 15 p. 100 de son budget. De plus, les délégations de crédit pour l'année 1996 ne sont parvenues aux directions départementales de l'action sanitaire et sociale que début avril, pour six mois, ce qui équivaut à 50 p. 100 de la dotation de 1995. Ce dispositif rend vulnérables un bon nombre d'institutions qui devront réduire leurs activités et prévoir de licencier du personnel. Cette situation est d'autant plus grave que la demande de soins spécialisés dans ce secteur ne fait que s'accroître. Il lui demande s'il ne pourrait envisager de prendre des mesures d'urgence pour remédier à ce problème.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les difficultés de financement des centres spécialisés de soins aux toxicomanes évoquées par l'Association nationale des intervenants en toxicomanies. La lutte contre la drogue reste une priorité de l'Etat comme le rappelle le plan du 14 septembre 1995 qui prévoit l'augmentation et la diversification des capacités d'hébergement, la délivrance de traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux toxicomanie - ville - hôpital, l'amélioration de la prise en charge des toxicomanes à l'hôpital et la collaboration avec les différents partenaires de santé. L'analyse des mesures nouvelles fait actuellement l'objet d'un examen attentif par ses services. Le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale a confirmé, à l'occasion des XVII^e journées nationales de l'ANIT, qui se sont déroulées à Toulouse le 31 mai 1996, qu'aucun gel budgétaire ne serait appliqué sur ces moyens et que l'intégralité du plan du 14 septembre serait mis en œuvre. Toutes les mesures contenues dans ce plan sont consignées dans la circulaire du 3 avril 1996. Les crédits pour 1996, à hauteur de 50 p. 100 des enveloppes départementales, ont été délégués avec un retard qui a pu pénaliser un certain nombre de centres. Une seconde délégation de crédits à hauteur de 30 p. 100 est en cours de réalisation et les crédits seront prochainement disponibles dans les départements.

Données clés

Auteur : [M. Perrut Francisque](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39546

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 1996, page 2950

Réponse publiée le : 19 août 1996, page 4537